Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 28 (2001)

Heft: 4

Artikel: Cyberdémocratie : aux urnes par le web!

Autor: Tschanz, Pierre-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-913105

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aux urnes par le web!

PIERRE-ANDRÉ TSCHANZ

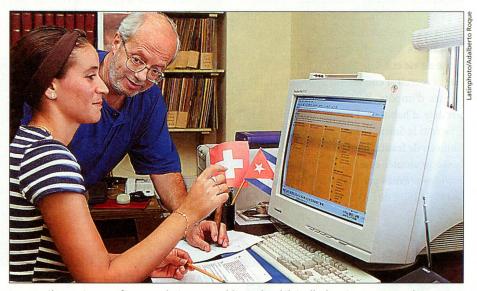
La Suisse entre dans l'ère de la «cyberdémocratie». Avec l'appui de Berne, des projetspilotes de vote électronique sont en préparation dans trois cantons.

CES PROJETS INTÉRESSENT au premier degré les Suisses de l'étranger et plus particulièrement quelque 70 000 d'entre eux qui font usage du droit, introduit il y a neuf ans, de participer par correspondance à la vie politique fédérale. L'électronique permettrait en effet de résoudre la problématique des délais d'acheminement postal, principal obstacle à l'exercice des droits politiques par les Suisses expatriés. Berne a mis en consultation, au début de l'été, les modifications législatives nécessaires pour ces essaispilotes. Cela dit, «le vote électronique généralisé sur le plan suisse ne sera guère possible avant 2010», explique-t-on à la Chancellerie fédérale à Berne.

Rapport cet automne

Le Conseil fédéral présentera cette année encore au parlement un rapport circonstancié exposant la faisabilité, le calendrier de réalisation, les besoins en ressources et la possibilité d'une réalisation par étapes. Il y présentera et évaluera les différentes solutions possibles. A la fin de l'année ou au début de l'an prochain, le canton de Genève lancera le premier essai-pilote. Un peu plus tard, Neuchâtel et Zurich suivront l'exemple.

Avant de pouvoir vraiment entrer dans l'ère de la cyberadministration, la Suisse doit résoudre le nœud gordien de la signature électronique, qui permettrait une notable simplification et accélération des procédures administratives. L'introduction du vote électronique présuppose non seulement l'introduction de la signature électronique, note Hanna Muralt Müller, vice-



Le vote électronique: enfin une solution au problème des délais d'acheminement postal?

chancelière, mais également la création d'un registre électoral fédéral.

Les Genevois les premiers

Les Genevois seront les premiers en Suisse à pouvoir voter électroniquement. «Notre stratégie est d'offrir une prestation supplémentaire à tous», explique le chancelier de l'Etat de Genève, Robert Hensler. Genève va faire un premier test avec des classes d'école en automne. Mais ce n'est qu'au premier semestre de l'an prochain que sera testé en grandeur nature le vote électronique sur des objets cantonaux ou communaux. Le projet-pilote genevois coûte environ un million de francs, dont la plus grande partie est prise en charge par la Confédération.

Les problèmes les plus ardus à résoudre touchent à la sécurité et au secret du vote. Les 207 000 électeurs genevois recevront, comme ils en ont l'habitude, leurs documents de vote par la poste. Simplement leur carte d'électeur sera un peu différente de ce qu'elle est aujourd'hui et comportera une zone à gratter contenant un code NIP permettant d'authentifier la qualité d'ayant-droit de qui opte pour le vote électronique.

Zurich: test grandeur nature

Dans le canton de Neuchâtel, qui compte un peu plus de 100 000 électeurs, on est nettement moins avancé. Les problèmes sont aussi plus complexes que dans le cantonville de Genève. «Il s'agit tout d'abord de centraliser les informations entre le canton et ses 62 communes», note Jean-Luc Abbet, chef du service d'informatique du canton. Le projet-pilote ne démarrera pas avant septembre 2002. Contrairement à Genève, Neuchâtel a opté pour un système électronique avec cartes à puce, telles qu'on les connaît pour le telebanking.

Enfin, le canton de Zurich est également de la partie et prépare l'introduction du vote électronique pour décembre 2003, «pour tenir compte des aspirations des jeunes avant tout», explique David Knörri, chef du projet. Les expériences enregistrées à Zurich pèseront lourd dans la balance, car, avec ses 820 000 électeurs, ce canton présente toutes les caractéristiques d'un test grandeur nature.

A consulter

www.admin.ch/e-gov/inhalt_fr.html

Votations fédérales

23 septembre 2001

Pas de votation au niveau fédéral

2 décembre 2001

Les objets n'ont pas encore été déterminés.